

Villa Henri - Impasse Capanelle - B.P. 307 - 20297 BASTIA cedex

PARKING A L'ETUDE

Commune de BASTIA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaires stagiaires

E.GONDOUIN

A.GAFFORY

L.LUCIANI

Collaboratrices

M-N. SPAMPANI

J.DE FOUCAULT

S.VALENCONY

☎ 04 95 31 00 27

☎ 04 95 32 54 83

✉ office.poggigondouin@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, **le 31 mars 2023**, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

LES REQUERANTS

Madame Catherine Benedetta CATONI demeurant à PIETRACORBARA (Haute-Corse) Lieudit Presa, divorcée, non remariée, de Monsieur Tristan Ghislain Christian DURIEUX suivant jugement du Tribunal judiciaire (anciennement TGI) de BASTIA (Haute-Corse) en date du 14 décembre 2010.

Née à BASTIA (Haute-Corse) le 24 mai 1965.

Monsieur Pierre François CATONI, divorcé non remarié de Madame Marie Agnès PHILIPPE ANGELINI, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse), 4 Allée des Oliviers - Cité Comte.

Né à BASTIA (Haute-Corse), le 20 octobre 1966.

BENEFICIAIRE DE LA POSSESSION

Madame Anne Louise DAMIANI, divorcée, non remariée, de Monsieur Mathieu CATONI, demeurant à PIETRACORBARA (Haute-Corse), Marine de PIETRACORBARA.

Née à BASTIA (Haute-Corse), le 14 septembre 1941.

Et depuis lors décédée à MORLAIX (Finistère), le 7 septembre 2021.

Laissant à sa survivance les requérants ci-dessous dénommés,

Conformément à l'Article R.122-5 du Code Monétaire et Financier, l'étude vous informe que pour toutes les opérations supérieures à 3 000 €, les règlements devront nous parvenir uniquement par virement sur le compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au moins 48 heures avant toute signature. Nos références bancaires vous seront communiquées.

Afin d'assurer les virements qui vous sont destinés, merci de nous adresser également votre RIB **signé** par vos soins.

Était seule propriétaire au moment de son décès et ce, depuis plus de trente années, sans interruption des biens ci-après :

DESIGNATION

Sur la commune de BASTIA (Haute-Corse) Rue Notre Dame de Lourdes .

Dans un immeuble élevé d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, cinq étages et greniers

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AB	119	RUE NOTRE DAME DE LOURDES		03	25

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO VINGT HUIT (28)

Un LOCAL sis au rez-de-chaussée d'environ 40m² et water-closet.

Ledit local avec une entrée donnant sur la rue Notre Dame de Lourdes.

Et une quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire